



# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du 8 septembre 2022 à 20 H 00

L'an deux mille vingt-deux le 8 septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la ville de Le Mesnil en Thelle dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DUCLERCQ Alain, Maire,

**Etaient présents :** Alain DUCLERCQ / Marie-Thérèse LECERVOISIER / Carole DELPLANQUE / Pierrick LOZE / MAUGER Hervé / Fabienne BLOQUE / Antoine BOULILA / Mme VENIN / Patrick MASSE / Nadia MORIA / Jean-Yannick CHEVREAU / Aurélien GUILMARD / Elodie MOREL / Alain GELON / Nicole STORCK / Laurent FORGERON.

**Etaient absents excusés :** Benoît BRUNNEVAL (pouvoir à Pierrick LOZE) / Dalila MAHALAINE (pouvoir à Elodie MOREL) / Aurélie OLIVEIRA (pouvoir à M DUCLERCQ)

Secrétaire de séance : Nadia MORIA

En exercice : 19	Présents : 16	Procurations : 3	Votants : 19
------------------	---------------	------------------	--------------

### I. Fonctionnement municipal

#### A. **Affaires générales**

##### 1) Désignation par le Conseil Municipal du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Madame Nadia MORIA comme secrétaire de séance. Le Conseil Municipal approuve cette désignation à l'unanimité.

##### 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022

#### **DÉCISION :**

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal ADOPTE ce point à la majorité, 15 voix pour, 1 abstention ( Mme VENIN) et 3 voix contre (M FORGERON / M GELON / Mme STORCK)**

Mme STORCK demande qu'il soit précisé « 3 votes contre, les minoritaires contestent la phrase « diffusion par l'union méniloise d'une information erronée et demande la modification des propos».

##### 3) Décision du Maire

- En date du 1<sup>er</sup> août 2022, la municipalité accepte par convention de louer à Monsieur GREGOIRE Maurice, un logement sis 7, rue Marie Curie, pour un loyer de 300 € à compter du 12 août 2022, et ce pour une durée de trois ans.

4) Achat de mobilier scolaire à la commune de Saint Vaast Les Mello

Le Conseil municipal,

Considérant l'ouverture de 3 nouvelles classes en primaire et maternelle pour l'année scolaire 2022/2023,  
Considérant l'urgence d'équiper ces classes en mobilier scolaire (tables, bureaux, chaises, tableaux, armoires)

Considérant la proposition de cession de mobilier scolaire faite par la commune de St Vaast Les Mello en date du 23 août 2022, annexée à la présente délibération

Après en avoir délibéré

Autorise l'achat du mobilier scolaire à la commune de St Vaast Les Mello pour un montant de 13 000€

**DÉCISION :**

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité**

5) Avis sur l'enquête publique unique groupe ALSEI : communes de Chambly et de Belle-Église

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, notamment le livre V des parties législatives et réglementaires relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, particulièrement ses articles L. 512-7-1, L. 512-7-3 et R. 512-46-11 à R. 512-46-15,

Vu l'arrêté préfectoral d'ouverture d'une consultation du public sur les deux demandes d'autorisations environnementales de la SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE, de la demande de permis d'aménager de la SNC PAYS DE THELLE AMÉNAGEMENT et de deux demandes de permis de construire pour les bâtiments A et C et celui à intervenir pour le bâtiment B de la SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE

Vu le dossier déposé à l'appui de cette demande et transmis par les services du préfet de l'Oise le 12 juillet 2022 qui a été disponible en mairie durant la période de consultation du public,

Considérant la présentation du projet,

Après en avoir délibéré :

- **Donne un avis défavorable** aux deux demandes d'autorisations environnementales de la SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE, à la demande de permis d'aménager de la SNC PAYS DE THELLE AMÉNAGEMENT et aux deux demandes de permis de construire pour les bâtiments A et C et celui à intervenir pour le bâtiment B de la SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE

**DÉCISION :**

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité**

## **II Fonctionnement Intercommunal**

### **6) Création du Syndicat Mixte fermé de rattachement à l'OPH Oise Habitat et adhésion de la communauté de communes Thelloise à ce syndicat**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5711-1, L. 5212-2 et L. 5211-5 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 421-6, L. 421-7 et R. 421-1 ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'aménagement et de construction de l'Oise ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Clermontois ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte ;

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Liancourtois-Vallée Dorée (sous réserve de la prise de la compétence à venir) ;

Vu le Rapport de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France qui a rendu en 2020 un rapport sur la gestion de l'OPH OISE HABITAT ;

Vu le projet de statuts du syndicat mixte fermé de rattachement de l'OPH Oise Habitat ;

Vu le projet de règlement du syndicat mixte fermé ;

Vu la délibération n° 240322-DC-73 du 24 mars 2022 de la Communauté de communes Thelloise portant création d'un syndicat mixte fermé de rattachement à l'OPH Oise Habitat et adhésion de la CCT à ce syndicat ;

Considérant l'objectif du syndicat qui est de créer un cadre d'échange et de coopération rassemblant les intercommunalités d'un bassin de vie dont le périmètre correspond au secteur géographique du patrimoine de Oise habitat ;

Considérant que ce syndicat aura la charge de définir les grandes orientations politiques et stratégiques du développement du logement social au sein de Oise Habitat ;

Considérant qu'il convient de délibérer en vue de la création d'un syndicat mixte fermé de rattachement de l'OPH OISE HABITAT, en vue de l'adhésion de la Communauté de communes Thelloise à ce syndicat ;

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré,

- **SE PRONONCE** en faveur de la création d'un syndicat mixte fermé, ayant pour objet le rattachement de l'OPH OISE HABITAT ;
- **SE PRONONCE** en faveur de l'adhésion de la Communauté de communes Thelloise à ce syndicat.

### **DÉCISION :**

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal ADOPTE ce point à la majorité des voix, 10 voix pour et 9 abstentions.**

### **Questions diverses**

1- Y aura-t-il renforcement des mesures de sécurité aux abords de l'école suite à l'accès unique : gestion du stationnement, limitation de vitesse, ...

C'est difficilement possible de baisser la limitation en dessous de 30km/H

Deux places publiques sont à proximité de l'école, elles peuvent accueillir chacune 30 véhicules,

2- Des mesures pour la sécurité du village en général et des Boursaults en particulier vont-elles être prises : limitation de vitesse, renforcement des contrôles, nouvelles caméras, réflexion sur le plan de stationnement ...

3 nouvelles caméras ont été installées cette semaine sur la commune

Nous travaillons actuellement sur le stationnement face à la boulangerie, sur la limitation de vitesse

Les gendarmes et la police municipale patrouillent plusieurs fois par semaine sur la commune

La plaine des boursaults ne nous appartient pas, pas de possibilité d'aménagement pour diminuer la vitesse pour le moment

3- Quand verra-t-on la mise en place de la limitation à 30 km/h du Hameau du thelle

La limitation à 30Km/h est mise en place, faire une vérification des panneaux

4- Anticipation des besoins futurs d'agrandissement de l'école et de la cantine au vu des effectifs actuels et à venir

Les travaux d'agrandissement du restaurant scolaire débuteront début janvier 2023, les appels d'offres sont en cours

Concernant l'agrandissement de l'école, nous avons reçu cet été l'avis des domaines pour les deux terrains que la commune souhaite acquérir.

5- Planning des prochaines manifestations

Week end du 17 et 18 septembre : présence de la fête foraine, repas moules frites organisé avec le bar du centre au profit de deux jeunes mesnilois afin d'équiper leur véhicule pour leurs fauteuils électriques

6-Quelles mesures sont envisagées pour réduire les besoins en énergie (et le coût) et où en est le projet de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment technique

Sur la commune, seuls les locaux du football sont chauffés en électricité, des rappels à l'ordre seront faits mais surtout une installation en triphasée du branchement des radiateurs est actuellement réalisée afin de réduire la consommation et les coûts

Panneaux photovoltaïques : les travaux devront être terminés pour le 30/10/2023

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire lève la séance à 21h38

